

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 698

présenté par

Mme Blin, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, M. Portier, Mme Corneloup et M. Ray

ARTICLE 9

À la fin de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« par la personne ou l'administrateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

Dès lors que le médecin doit lui-même l'administrer, cette proposition relative est inutile.